

Procès-verbal des votes
Du Conseil Communal de Sanem
De la séance publique
Du jeudi, 21 février 2008

date de l'annonce publique:	15 février 2008
date de la convocation des conseillers:	15 février 2008
début:	14h00
fin:	17h15

Présents:

M. Engel Georges, président,
M. Anen Guy, Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond, M. Goelhausen Marco, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico, M. Sunnen Fred,
M. Theisen Luc, secrétaire communal.

Absent(s) excusé(s): /

Premier votant: M. Anen Guy

Le collège échevinal demande au conseil communal de bien vouloir approuver l'ajout du point suivant à l'ordre du jour de la séance du 21 février 2008:

19A. ~~Approbation~~ Discussion d'une motion relative au projet de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels dans la zone d'activités nationale à Sanem aux lieux-dits Gadderscheier et Paafewee.

Le conseil communal décide de discuter la motion proposée par le collège échevinal.

Vote unanime

Ordre du jour

1. Correspondance et Informations.
2. Approbation des rapports des séances du 17 et du 21 décembre 2007.

Vote unanime

PROJETS

3. Rénovation de la morgue à Soleuvre. Devis supplémentaire: 39.000 € (article budgétaire: 4/0732/2123/001)

Vote unanime

4. Transformation des vestiaires existants du centre omnisports Roger Krier à Soleuvre. Devis estimatif détaillé: 925.000 € (article budgétaire: 4/0833/2123/007)

Vote unanime

5. Transformations de la salle des fêtes du centre omnisports Roger Krier à Soleuvre. Devis estimatif détaillé: 439.000 € (article budgétaire: 4/0833/2123/013)

Vote(s) positif(s): 10	Vote(s) négatif(s): 5
Engel Georges, Asselborn-Bintz Simone, Cecchetti Myriam, Conter Raymond, Goelhausen Marco, Hoffmann Armand, Piscitelli José, Reuter-Angelsberg Dagmar, Rings Robert, Schroeder Nico	Anen Guy, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter-Bauler Carine, Sunnen Fred

6. Assainissement des couvercles de regards de canalisation sur la voirie publique pour les années 2008 à 2010. Devis estimatif détaillé: 75.000 €. (article budgétaire: 4/0733/2143/033)

Vote unanime

7. Acquisition d'une épandeuse de sel 5 m3 pour poids lourds pour le service hivernal communal. Devis estimatif détaillé: 40.000 €. (article budgétaire: 4/1212/2231/001)

Vote unanime

8. Acquisition d'une lame de déneigement pour le service hivernal communal. Devis estimatif détaillé: 15.000 €. (article budgétaire: 4/1212/2231/001)

Vote unanime

9. Travaux d'entretien et de réparation à réaliser sur les ouvrages existants et les cours d'eau situés sur le territoire de la commune de Sanem. Devis estimatif détaillé: 18.000 €. (article budgétaire: 4/1012/2133/001)

Vote unanime

ACTES ET CONVENTIONS

10. Approbation d'un acte notarié avec la société anonyme FAMAPLAST relatif à l'achat d'une parcelle de terrain sise à Soleuvre, section B de Soleuvre, numéro cadastral 913/8096, au lieu-dit 'Woellenacht', lot numéro T12/1 avec une contenance de 3,20 ares au prix de 7.333,- € par are, soit une soulte de 23.465,60 - €.

Vote unanime

11. Approbation d'un compromis relatif à la cession gratuite avec les sieurs Eric Batting et Christian Batting concernant des parcelles de terrain inscrites au cadastre de la Commune de Sanem sous les numéros cadastraux 1894/7657 et 1894/7659, sises au lieu-dit 'rue de France', section C de Soleuvre Belvaux.

Vote unanime

FINANCES

12. Modifications budgétaires

article	libellé	initial	var.	nouv. crédit
4/0740/2143/049	Conduite d'eau rue d'Ehlerange tronçon Parc-Ehlerange Phase 2	0	+200.000	200.000

4/1212/2133/091	Travaux de voirie dans la rue d'Ehlerange tronçon rue Metzlerlach - Parc phase 3	480.000	-259.800	220.200
4/1212/2133/092	Travaux de voirie dans le Chemin Rouge prolongé	720.000	-39.400	680.600
4/0833/2123/007	Rénovation ancien hall sportif - piscine mise en conformité	650.000	+99.200	749.200
		Total:	0	

Vote unanime

13. Approbation d'une taxe de participation de 20,- € relative l'organisation du séminaire 'Wellness mol anescht' fir Fraen a Männer en date du 23 février 2008 dans la maison 'A Gadder'.

Le collège échevinal propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

Vote unanime

14. Approbation de la convention «Maisons Relais pour Enfants» conclue entre la commune de Sanem et le Ministère de la Famille pour l'année 2008.

Vote unanime

15. Objectif Plein Emploi / CIGL. Approbation des budgets 2008.

3/0660/6240/007	180.400,20 €	CIGL
3/0660/6240/008	17.989,57 €	CIGL - Okkasiounsbutikk

Vote unanime

PERSONNEL

16. Prime unique à accorder aux employés privés au service de la commune dont la rémunération n'est pas fixée en application du règlement grand-ducal du 15.11.2001 concernant la rémunération des employés communaux.

Vote unanime

PERSONNEL – CIPA

17. Création d'un poste de cuisinier au CIPA de Soleuvre, à plein temps et à durée indéterminée, sous le statut de l'ouvrier bénéficiant du CCT SAS, carrière OU1.

Vote unanime

PERSONNEL – MAISON RELAIS

18. Création d'un poste d'ouvrier à plein temps et de deux postes d'ouvriers à mi-temps pour les besoins de la Maison Relais Sanem, tous à durée indéterminée et sous le statut de l'ouvrier bénéficiant du CCT SAS, carrière OU3.

Vote unanime

COMMISSIONS CONSULTATIVES

19. Modification de la composition de diverses commissions consultatives.

A. Commission des jeunes

Démission de Mme Carole Biver (CSV) de Sanem comme membre effectif.

Démission de M. Patrick Brandenburger (Déi Gréng) d'Ehlerange comme membre effectif.

Nomination de Mme Laura PREGNO (Déi Gréng) de Soleuvre comme membre effectif.

B. Commission de l'égalité des chances entre femmes et hommes

Démission de Mme Susy Berck-Schockmel (ADR) comme membre effectif.

Nomination de Mme Carine Schroeder-Faber (ADR) comme membre effectif.

Démission de Mme Adèle Donven-Rossetti (ADR) comme membre suppléant.

Nomination de Mme Danièle Klein-Masciovecchio (ADR) comme membre effectif.

Démission de Mme Dagmar Reuter-Angelsberg (Déi Gréng) comme présidente.

Démission de Mme Caro Braganca-Kayser (Déi Gréng) comme membre effectif.

Démission de Mme Pascale Gengler (Déi Gréng) comme membre suppléant.

Nomination de Mme Caro Braganca-Kayser (Déi Gréng) comme présidente.

Nomination de Mme Pascale Gengler (Déi Gréng) comme membre effectif.

Nomination de Mme Dagmar Reuter-Angelsberg (Déi Gréng) comme membre suppléant.
(changements avec effet au 8/3/2008)

C. Commission des bâtisses

Démission de Mme Pascale Gengler (Déi Gréng) comme membre suppléant.

Nomination de M. Claude Sinnen (Déi Gréng) comme membre suppléant.

D. Commission de l'environnement

Démission de M. Marc Weis (Déi Gréng) comme membre effectif.

Nomination de M. Claude Sinnen (Déi Gréng) comme membre effectif.

E. Commission des finances

Démission de M. Serge Secci (Déi Gréng) comme membre suppléant.

Nomination de M. Alain Cornély (Déi Gréng) comme membre suppléant.

Vote unanime

DIVERS

19A. Discussion d'une motion relative au projet de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels dans la zone d'activités nationale à Sanem aux lieux-dits Gadderscheier et Paafewee.

20. Approbation de statuts.

A. 'Supporter-Club Jempy Drucker'

Prise de connaissance

21. Règlements de circulation.

A. Modification du règlement de circulation de la commune de Sanem.

Le Conseil Communal,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques et modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non-résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à point;

Vu que les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et d'une Inspection générale de la Police ;

Vu le règlement de circulation communal du 23 juillet 2004 ;

Le conseil communal décide de modifier le règlement précité du 23 juillet 2004 comme suit et prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son approbation :

1. *un nouvel article : Article 5/2 à l'intitulé « Zone stationnement interdit aux véhicules destinés au transport de choses, excepté certains jours et heures », est à insérer avec les libellés suivants au chapitre I, dispositions générales :*

« Dans les zones des voies et places énumérées au chapitre II et se référant à l'article 5/2, le stationnement est interdit aux véhicules automoteurs destinés au transport de choses, excepté aux jours et heures indiqués.

Cette réglementation est applicable à partir des entrées de la zone indiquées par un signal de type H,1 portant le signal C,18 « stationnement interdit » complété par un cartouche portant le symbole du véhicule automoteur destiné au transport de choses et l'inscription « excepté » suivie de l'inscription des jours et heures pendant lesquels le stationnement est autorisé auxdits véhicules. Elle cesse d'être applicable aux sorties de la zone indiquées par un signal de type H,2 portant le signal C,18 « stationnement interdit » et ledit cartouche. »

2. *Les dispositions concernant la rue Léon Kauffman (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit :*

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
5/2	Zone stationnement interdit aux véhicules destinés au transport de choses, excepté certains jours et heures	

3. *Les dispositions concernant la place Edmond Zinnen (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit :*

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
5/2	Zone stationnement interdit	

	aux véhicules destinés au transport de choses, excepté certains jours et heures	
--	---	--

4. Les dispositions concernant la rue Dr Welter (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
5/2	Zone stationnement interdit aux véhicules destinés au transport de choses, excepté certains jours et heures	

5. Les dispositions concernant la rue Pierre Neiertz (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
5/2	Zone stationnement interdit aux véhicules destinés au transport de choses, excepté certains jours et heures	

6. Les dispositions concernant la rue Pierre Dupong (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
5/2	Zone stationnement interdit aux véhicules destinés au transport de choses, excepté certains jours et heures	

Vote unanime

B. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation approuvé d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 14 février 2008.

Soleuvre : Place Edmond Zinnen (CV)
: rue Docteur Welter (CV)

Le collège des bourgmestre et échevins,

| Vu les travaux sur la conduite d'eau dans le rond-point de la cité Kauffman à Soleuvre ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques et modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non-résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à point;

Vu que les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et d'une Inspection générale de la Police ;

Vu que la présente réglementation est prise d'urgence conformément à l'article 58 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'information tardive du début des travaux en date du 13 février 2008

à l'unanimité des voix, décide d'émettre le règlement temporaire d'urgence de la circulation suivant et prie l'autorité supérieure de bien vouloir en prendre connaissance:

- Route barrée : voie du rond-point en direction de la rue Dr Welter
- Circulation à double sens, A19
- Priorité à la circulation venant en sens inverse B5, selon besoin du chantier
- Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse B6, selon besoin du chantier

Le présent règlement est valable à partir du 18 février 2008 jusqu'à la fin des travaux. (durée des travaux 3 semaines).

Vote unanime

C. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation approuvé d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 18 février 2008.

Soleuvre : Place E. Zinnen (CV)

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu les travaux de renouvellement du coffre de la route de la Place E Zinnen à Soleuvre, tronçon de rue entre le rond-point de la rue de Differdange et celui de la rue Dr Welter ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques et modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non-résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à point;

Vu que les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et d'une Inspection générale de la Police ;

Vu que la présente réglementation est prise d'urgence conformément à l'article 58 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'information tardive du début des travaux en date du 14 février 2008

à l'unanimité des voix, décide d'émettre le règlement temporaire d'urgence de la circulation suivant et prie l'autorité supérieure de bien vouloir en prendre connaissance:

- Route barrée à toute circulation : entre le rond-point de la rue de Differdange et le rond-point de la place E Zinnen
- Stationnement interdit, C18 : le long des travaux

Le présent règlement est valable à partir du jeudi 21 février 2008 jusqu'à la fin des travaux. (durée prévue des travaux 2 semaines).

Vote unanime

22. Questions et divers.

SEANCE A HUIS CLOS:

PERSONNEL - CIPA

23. Démission de la dame ROSAS Amandine, aide-soignante à plein temps au CIPA de Soleuvre, sous contrat de travail à durée indéterminée et sous le statut de l'employé privé bénéficiant du CCT SAS, carrière PS5.

Démission accordée.

24. Augmentation de 50% à 100% de la tâche de la dame JAVALOYES épouse TINTINGER Maria-Dolores, aide-soignante au CIPA de Soleuvre sous le statut de l'employé privé bénéficiant du contrat collectif du secteur d'aide et de soins (SAS), carrière PS5.

Est nommé(e): Mme Tintinger- Javaloyes

25. Nomination d'un aide-soignant m/f au CIPA de Soleuvre, à mi-temps et à durée indéterminée, sous le statut de l'employé privé bénéficiant du contrat collectif du secteur d'aide et de soins (SAS), carrière PS5.

Est nommé(e): Mme Hamm-Keipes Béatrice

26. Démission du sieur LARS Ley, responsable du département soins du CIPA de Soleuvre, sous contrat de travail à durée indéterminée et sous le statut de l'employé privé bénéficiant du CCT-SAS, carrière PS2.

Démission accordée.

PERSONNEL - ADMINISTRATION COMMUNALE

27. Nomination d'un employé communal m/f à plein temps de la carrière C, détenteur du CATP de l'informaticien qualifié possédant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé suivant l'article L.561-1 du code du travail.

Est nommé(e): M. Flick Jeff

28. Promotion du sieur FISCH Marc au poste d'inspecteur principal 1^{er} en rang, grade 13, à partir du 1^{er} mai 2008.

Promotion accordée.

PERSONNEL - SERVICE TECHNIQUE

29. Promotion de la dame CHERCHI Sabrina au poste de commis technique principal, grade 8, à partir du 1^{er} janvier 2008.

Promotion accordée.

30. Nomination provisoire d'un expéditionnaire administratif m/f au service technique sous le statut du fonctionnaire communal.

Est nommé(e): Mme Norma Lemaire

31. Nomination provisoire d'un expéditionnaire technique m/f au service technique sous le statut du fonctionnaire communal.

Est nommé(e): M. Jungers Romain

32. Nomination provisoire d'un ingénieur-technicien m/f sous le statut du fonctionnaire communal.

Est nommé(e): Mme Scharpantgen Nathalie

INDIGENAT

33. Options et Naturalisations.

Avis favorables

Anen Guy	Asselborn-Bintz Simone	Cecchetti Myriam
Conter Raymond	Engel Georges	Goelhausen Marco
Hoffmann Armand	Morgenthaler Nathalie	Lorang Mike
Piscitelli Jos	Reuter-Angelsberg Dagmar	Reuter-Bauler Carine
Rings Robert	Schroeder Nico	Sunnen Fred